



ACACED

Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestique : chien, chat et autres animaux domestiques





Fiche RS 5650

L'ACACED est une formation courte certifiante destinée aux professionnels exerçant des activités en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Elle permet d'acquérir des connaissances essentielles pour assurer le bien-être et la santé des chiens, chats et autres animaux domestiques.

Objectifs

Obtenir le certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Durée

- 2 jours consécutifs pour 1 catégorie : 14h + Test informatique (30 questions)
- 2,5 jours consécutifs pour 2 catégories : 18h + Test informatique (45 questions)
- 3 jours consécutifs pour 3 catégories : 22h + Test informatique (60 questions)

Dates de session

Pour connaître les dates, nous contacter. Le calendrier est consultable sur le site internet du CFPPA de l'Épine

Condition d'admission et prérequis

- Tout public
- Avoir 16 ans révolus
- Savoir lire et écrire

Les +

- Formation certifiante dispensée par un vétérinaire
- Notre centre de formation est membre du réseau national des lycées agricoles publics
- « Préférence FORMATIONS »

Contenus principaux de la formation

Par catégorie, la formation a pour objectif :

- De transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux, à l'entretien.
- De renforcer la prise en compte du bien-être animal lors d'activités professionnelles.
- La formation aborde les 8 domaines suivants :
- Alimentation Comportement
- Logement Droit
- Reproduction Santé animale
- Sélection Transport
- Seuil de réussite du test informatique
- 1 catégorie : 18 bonnes réponses sur 30 questions
- 2 catégories : 27 bonnes réponses sur 45 questions
- 3 catégories : 36 bonnes réponses sur 60 questions

Avoir moins de 9 bonnes réponses dans une catégorie est éliminatoire pour toutes les catégories sélectionnées.

Choix de la catégorie	Choix des catégories
principale	supplémentaires
Chien (14h)	Chat (4h)
	Autres (4h)

Modalités pédagogiques

- En présentiel + Test Informatique
- Nombre de questions variable selon les catégories choisies
- Un livret de formation est transmis 10 jours avant le début de la formation sous réserve d'avoir rendu le contrat signé
- Accès à des quiz d'entrainement en amont de la formation

Modalités d'évaluation des objectifs

L'évaluation est organisée dans le centre à l'issue de la formation par un questionnaire en ligne.

L'épreuve est individuelle et d'une durée variable selon le nombre de catégories concernées.

En cas d'échec au premier essai de l'évaluation, une deuxième tentative est proposée au stagiaire.

Cette attestation de connaissance est délivrée par la DRAAF du lieu de passage de l'attestation de connaissance.

Modalités pratiques

Hébergement : Des hôtels et gîtes sont disponibles aux alentours du CFPPA.

Repas : Une salle équipée (réfrigérateur, micro-ondes et point d'eau) est à disposition des stagiaires. Une boulangerie offre une petite restauration rapide à emporter à proximité du centre.

Modalités d'accès des demandeurs

Délai d'accès à l'action : Inscription demandée 15 jours avant le début de la session.

Coût de la formation

22€ / heure stagiaire soit pour un parcours de :

- 14 heures de formation : 308€
- 18 heures de formation : 396€
- 22 heures de formation : 484€

Financement de la formation

La formation ACACED peut être financée par l'employeur, autofinancement, France Travail ou par la mobilisation de vos heures CPF.



Le CFPPA de L'EPINE est certifié selon les exigences des référentiels QualiformAgri et Qualiopi (ACTION DE FORMATION) depuis le 12/11/2021.

CAMPUS de la Nature et du Vivant

CFPPA 52 allée du Château 51460 L'ÉPINE © 03 26 68 66 11

☑ cfppa.somme-vesle@educagri.fr

www.eplefpachalonsenchampagne.fr

Accessibilité PSH

Les locaux sont accessibles au public en situation de handicap.

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être proposé pour faciliter leurs parcours.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre référente handicap au 03 26 68 66 11.

Plan d'accès



Plus d'informations

Arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation.

Article L. 214-6-1 du code rural et de la pêche maritime.

Quelques chiffres

Taux de réussite	86%
Taux de satisfaction	91%
Taux de recommandation	85%

Contact: Mélanie LAGLER

Assistante de formation